

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 29 novembre 2021, à 19 h, sous la présidence du maire M. Francis Gagné.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. François-Xavier Langlois, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Acceptation du taux d'intérêt pour le règlement d'emprunt no. 304-2020;
- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 3 865 000 \$;
- Dépôt des audits de conformité – rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

224-11-2021

ACCEPTATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 304-2020 :

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt no. 304-2020, la Municipalité de Saint-Bernard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 décembre 2021, au montant de 3 865 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

147 000 \$	1,00000 %	2022
150 000 \$	1,30000 %	2023
153 000 \$	1,55000 %	2024
156 000 \$	1,70000 %	2025
3 259 000 \$	1,80000 %	2026

Prix : 98,54800

Coût réel : 2,10715 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

147 000 \$	0,80000 %	2022
150 000 \$	1,20000 %	2023
153 000 \$	1,50000 %	2024
156 000 \$	1,75000 %	2025
3 259 000 \$	1,80000 %	2026

Prix : 98,33000 Coût réel : 2,15457 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

147 000 \$	0,85000 %	2022
150 000 \$	1,25000 %	2023
153 000 \$	1,50000 %	2024
156 000 \$	1,75000 %	2025
3 259 000 \$	1,90000 %	2026

Prix : 98,57246 Coût réel : 2,19178 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 865 000 \$ de la Municipalité de Saint-Bernard soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

225-11-2021

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 3 865 000 \$:

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Bernard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 865 000 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
No. 304-2020	2 577 297 \$
No. 304-2020	1 287 703 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt no. 304-2020, la Municipalité de Saint-Bernard souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. François-Xavier Langlois et résolu à l'unanimité :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA NOUVELLE-BEAUCE
275 AVE. MARGUERITE-BOURGEOIS
SAINTE-MARIE, QC
G6E 3Y9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Bernard, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt no. 304-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

DÉPÔT DES AUDITS DE CONFORMITÉ – RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS :

La directrice générale dépose les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations de la Commission municipale du Québec.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière